

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL 14 MARS 2017 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHATAIGNE
--

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi que le public et la presse.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux défunts survenus depuis la dernière séance, plus particulièrement :

la tante de Caroline Ançay Conseillère Communal
et le grand-père de Baptiste Dorsaz Conseiller Général

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance/Contrôle des présences
2. PV Assemblée constitutive
3. Crédit d'engagement pour l'agrandissement, rénovation et mise en conformité de la crèche/UAPE Pouce Frs 2'400'000.-
4. Crédit d'engagement 750.501.27 Digue/Torrent de Saxé-eaux claires Frs 2'500'000.- / 750.661.13 Subvention digue/Torrent de Saxé Frs 1'750'000.-
5. Budget de la Municipalité – SI/+ Décisions fiscales 2017
6. Nomination de l'organe de révision Fiduciaire Dini – Chappot
7. Convention de confiance / contrat de confiance entre le conseil communal et le conseil général
8. Vacations de la législature 2017-2020 du Conseil général
9. Divers

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Lors de la dernière séance, les scrutateurs ont été nommés de la manière suivante :

- Christophe Ançay, PLR
- Mathieu Bessero-Belti, MISE
- Line Dorsaz, PDC
- Joachim Grange, UDC

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, rappelle l'article 15, alinéa 3 du Règlement du Conseil général : *Le président ne prend part au vote que s'il y a égalité des suffrages lors d'un vote à main levée et dans les cas de scrutin secret.*

Elle soumet au vote de l'assemblée le mode de décision par vote à main levée. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance/Contrôle des présences

Excusés : Yannick Dubosson, PLR
André-Marcel Malbois, UDC

2. PV Assemblée constitutive

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers généraux et joint à la convocation à la présente séance. **Sans remarque particulière, il est accepté avec remerciements à son auteur.**

3. Crédit d'engagement pour l'agrandissement, rénovation et mise en conformité de la crèche/UAPE Pouce Frs 2'400'000.-

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**. Il regrette une présentation maladroite de ce dossier, mais relève la satisfaction de voir que ce projet est compris dans les investissements ordinaires.

La COGEST accepte le crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Les membres du groupe déplorent unanimement la communication faite sur ce projet, en particulier l'absence de consultation de la commission SASJCS et le fait de ne pas disposer d'un dossier. Néanmoins, l'importance de cet objet pour la collectivité est relevée.

Le groupe PDC accepte ce crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz, du groupe MISE**, qui reconnaît le besoin de l'adaptation du lieu, et insiste sur la modularité des locaux et l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, par une simple remise aux normes en vigueur. Les calculs ne semblent toutefois pas clairs et mériteraient des explications.

Le groupe MISE accepte ce crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**. Celui-ci regrette la méthode utilisée par le Conseil communal et sa précipitation. Il juge opportun que les commissions SASJCS et EEEU puissent étudier et analyser un tel projet.

Le groupe UDC accepte le crédit d'engagement en faisant remarquer qu'il ne se prononce pas sur la pertinence de l'utilisation des locaux qui dépendra d'une réflexion plus globale sur l'organisation des structures de la petite enfance de Fully.

La parole est donnée à **Bernardo Bruchez, du groupe PLR**, qui relève l'utilité de ce projet et son aspect financier positif.

Le groupe PLR se déclare en faveur du crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Nicolas Maret, conseiller général PDC**, qui précise parler en son nom personnel et non au nom du groupe PDC. Il se dit irrité par le traitement du dossier par le Conseiller communal en charge de ce projet, la procédure mise en place par le Président de la Commune et le Bureau n'ayant pas été respectée. La question se pose de comment justifier un crédit d'engagement auprès de la population sans consultation ni dossier. Pour ses raisons, Nicolas Maret préconise un refus du crédit d'engagement, assujetti aux conditions suivantes :

- Nouveau vote sur le projet lors du prochain plénum en juin 2017
- Dépôt du dossier au Bureau
- Consultation de la commission SASJCS

La parole est donnée à **Christel Mailler, président de la Commission EEEU**, qui résume l'activité de la commission suite à la présentation du dossier. Il passe ensuite la parole à **Roberto Ançay, rapporteur de la commission**. A l'unanimité, la commission a émis un préavis positif au crédit d'engagement. Néanmoins, elle s'interroge sur la nécessité d'aménager une cuisine supplémentaire au vu des infrastructures existantes dans l'environnement proche de ce bâtiment.

La commission donne un préavis positif sur le fond du dossier mais pas sur sa forme.

La parole est donnée à **Vincent Gunther, conseiller général MISE** qui relève que selon Mme Anne-Marie Thétaz, présidente de l'Association Planète-Enfants, le projet présenté correspond aux besoins des enfants et du personnel.

La parole est donnée à **Grégory Carron, Vice-président de la Commune**. Celui-ci prend acte des remarques faites à l'encontre de ce projet et répond aux questions soulevées. La cuisine est

totalément adaptée à l'utilisation souhaitée, selon un expert professionnel mandaté. Les études sismique, de génie civil, CVS et électricité ont été confirmées. Il relève également que l'Association Planète Enfants est totalement au fait de ce dossier. La possibilité d'utiliser le cycle d'orientation durant les travaux constituent une opportunité qui ne se reproduira pas forcément les prochaines années. De plus, la COGEST et la Commission EEEU ont bénéficié d'une présentation en présence de tous les acteurs de ce dossier. Grégory Carron propose dès lors de demander à Jeanne-Andrée Volken, présidente du Conseil général à quelle commission s'adresser pour la suite des travaux.

A la demande de Nicolas Maret, conseiller général PDC, **le Président de la Commune Edouard Fellay** indique la procédure établie entre le Conseil communal et le Conseil général, à savoir : les dossiers de l'administration sont transmis par le Président de la Commune au Bureau du Conseil général, qui les attribue aux commissions concernées.

Ce mode de faire a été indiqué aux conseillers communaux et aux présidents de chaque commission.

Stépane Bessero, conseiller communal, indique que le projet a déjà été bloqué une fois l'an passé et qu'il ne faut pas se reposer sur ces problèmes. Les structures sont vétustes pour les enfants et les professionnels qui s'en occupent. Il explique que si ce crédit d'engagement est refusé, la rénovation de l'école est également remise à plus tard.

Nicolas Maret, conseiller général PDC, informe que, pour ne pas prêter les usagers, il propose de remettre la décision au plénum de juin, ce qui permettrait aux commissions de se pencher sur le dossier. Ni l'architecte, ni la crèche en elle-même, ne sont remis en cause ; sa proposition va dans le sens du respect des institutions.

La présidente du Conseil général, Jeanne-Andrée Volken, soumet au vote l'entrée en matière sur la proposition de Nicolas Maret.

Avec **20 oui, 20 non et 2 abstentions**, le vote égalitaire donne lieu au vote de la présidente, conformément à l'article 15 du règlement du Conseil général. **Jeanne-Andrée Volken, présidente du Conseil général**, refuse l'entrée en matière.

Nous passons ensuite au vote sur l'objet en lui-même. **Le crédit d'engagement pour l'agrandissement, rénovation et mise en conformité de la crèche/UAPE Pouce Frs 2'400'000.- est accepté par 33 oui, 3 non et 6 abstentions.**

4. Crédit d'engagement 750.501.27 Digue/Torrent de Saxé-eaux claires Frs 2'500'000.- / 750.661.13 Subvention digue/Torrent de Saxé Frs 1'750'000.-

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**. Ce crédit d'engagement constitue une étape nécessaire. La COGEST est favorable à ce crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz, du groupe MISE**, qui se réjouit de la solution trouvée et de l'avancée des travaux. Il relève que ce projet est bien ficelé et qu'il évite un risque de remboursement des subventions.

Le groupe MISE accepte ce crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Celui-ci accepte à l'unanimité le crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Bernardo Bruchez, du groupe PLR**. Il indique que le groupe PLR accepte à l'unanimité le crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**. Elle relève les caractères subventionné et obligatoire du projet qui court sur les 4 prochaines années.

Le groupe UDC approuve à l'unanimité le crédit d'engagement.

La parole est donnée à **Emmanuel Carron, conseiller communal**, qui indique être le 5^{ème} conseiller communal en charge de ce dossier. Il remercie les services communaux du travail effectué et tâchera à l'avenir de plus travailler avec le Conseil général.

Le Conseil général passe au vote. **Le crédit d'engagement 750.501.27 Digue/Torrent de Saxé eaux claires Frs 2'500'000.-/750.661.13 Subvention digue/torrent de Saxé 1'750'000.-est accepté à l'unanimité.**

5. Budget de la Municipalité – SI/+ Décisions fiscales 2017

Jeanne-Andrée Volken, présidente du Conseil général, indique n'avoir reçu aucun amendement.

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**, qui remercie l'administration, et en particulier le caissier communal. Le budget est équilibré et raisonnable, avec plus de 110% de marge d'autofinancement. La Commission demande d'avoir une vue plus large à 10, 15 voire 20 ans.

La COGEST a accepté à l'unanimité le budget 2017.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC** qui félicite la municipalité pour l'équilibre de son budget 2017, et remercie les chefs de service et particulièrement le caissier communal pour leur implication et leur travail. Le groupe relève particulièrement une marge de manœuvre notable avec un degré d'autofinancement de 114.5% et l'excellent rapport de la COGEST.

Le groupe PDC accepte le budget 2017 de la Municipalité et des SI à l'unanimité.

La parole est donnée à **Bernardo Bruchez, du groupe PLR**, qui remercie le Conseil communal, la COGEST et l'Administration. Le budget ne relève aucun souci majeur, malgré une réticence pour le RCO. Le plan quadriennal permet également une vision à plus long terme.

Le groupe PLR accepte le budget 2017 de la Municipalité et des SI.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui remercie le Conseil communal, la COGEST et l'Administration et soutient la proposition de la COGEST d'un plan décennal.

Le groupe UDC accepte le budget 2017 de la Municipalité et des SI.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz, du groupe MISE**. Malgré l'introduction du vote rubrique par rubrique, le groupe constate que les budgets n'ont suscité aucun amendement de la part de la COGEST. Cela démontre un compromis recherché à tous les postes par le Conseil communal. Malgré une augmentation des charges de 5%, le groupe MISE relève une bonne gestion de la commune de Fully, confirmée par le Canton. Le MISE se dit satisfait qu'un montant ait été prévu pour la mise en œuvre de la taxe au sac en 2018. Dans ce cadre, il restera toutefois attentif aux actions de la Communes en faveur des déchets verts.

Il est également demandé au Conseil communal pourquoi les charges et produits des FMdF ne figure plus dans le budget des SI.

Le groupe MISE remercie enfin le Conseil communal, la COGEST et l'Administration communale pour leur travail et accepte le budget 2017 de la Municipalité et des SI.

Edouard Fellay, Président de la Commune, affirme sa satisfaction quant aux messages entendus de la part des quatre groupes. Il rappelle que les marges d'autofinancements s'élèvent de 6 à 8 millions par an. Il s'agit actuellement de digérer les investissements des périodes précédentes et de maîtriser les dépenses, avec 600'000 à 700'000.- de nouvelles dépenses liées.

La Municipalité a une vision encore à plus long terme pour les gros investissements, mais les plans quadriennaux sont crédibles. Pour le Président, l'absence d'amendements prouve que le message a très bien passé entre le Conseil communal et le Conseil général.

Patrick Arlettaz, caissier communal, précise qu'auparavant l'intégralité des charges et recettes de FMdF étaient imputées aux partenaires. Dès 2017, la société est touchée par la RPC. Elle peut avoir un bénéfice, mais il y a une volonté de consolider la société durant les premières années, c'est pourquoi aucun montant n'est inscrit au budget.

Nous passons au vote. **Les budgets 2017 de la Municipalité et des SI sont tous deux acceptés à l'unanimité.**

Concernant les décisions fiscales, **Jeanne-Andrée Volken, présidente du Conseil général**, donne lecture de la proposition suivante :

- Coefficient	1.3
- Indexation	155
- Impôt communal sur les chiens	140.-
- Taux d'intérêts rémunérateur art. 193	0.5%
- Taux d'intérêt moratoire	3.5%
- Taux d'intérêt des remboursements	3.5%
- Intérêt compensatoire	3.5%

Les décisions fiscales 2017 sont acceptées à l'unanimité.

6. Nomination de l'organe de révision Fiduciaire Dini – Chappot

Proposition est faite de renouveler le mandat d'organe de révision à la Fiduciaire Dini – Chappot.

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**, qui approuve ce choix.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz, du groupe MISE**. Celui-ci accepte la proposition mais demande quelle procédure prévaut pour faire ce choix.

Le président de la commune, Edouard Fellay, lui répond que la décision est prise en fonction des tarifs et des compétences dans ce domaine, mais qu'il n'y a pas de mise en soumission.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**, qui accepte cette nomination.

Nous passons au vote. **A l'unanimité, la Fiduciaire Dini – Chappot est nommée organe de révision.**

7. Convention de confiance / contrat de confiance entre le conseil communal et le conseil général

Jeanne-Andrée Volken, présidente du Conseil général, donne lecture du document proposé, en précisant qu'il est identique à la législation précédent soit :

Le conseil communal et le conseil général de Fully arrêtent ce qui suit :

1. Le Conseil général autorise le conseil communal à décider en cours d'exercice comptable de crédit(s) d'engagement non prévu(s) au budget pour une somme annuelle maximale de Fr. 100'000. — (cent mille)

2. Ce / ces crédits d'engagement sont exclusivement affectés à l'acquisition de biens immobiliers.
3. Le (s) crédits d'engagement décidés par le conseil communal doivent être portés à la connaissance de la commission de gestion et au bureau du conseil général dans un délai de 30 jours.
4. La présente convention est valable jusqu'au terme de la législature 2017-2020 (soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020)

La convention de confiance est acceptée à l'unanimité.

8. Vacations de la législature 2017-2020 du Conseil général

Jeanne-Andrée Volken, présidente du Conseil général, informe le Conseil général que le Bureau propose d'adopter les mêmes vacations que pour la législature précédente, à savoir :

- Séance plénière	CHF 60.-
- Séance du bureau	CHF 40.- / heure
- Séance de commission :	
o Les deux heures	CHF 40.-
o Heures supplémentaires	CHF 20.- / heure
- Indemnité des présidents et rapporteurs de commissions	CHF 20.- / heure
- Présidente du Conseil général	CHF 2'500.-
- Vice-président du Conseil général	CHF 900.-
- Secrétaire du Conseil général	CHF 2'600.-

Les vacations de la législature 2017-2020 sont adoptées à l'unanimité.

9. Divers

- Les prochaines séances plénières auront lieu les mardis **13 juin et 19 décembre 2017**.
- Dans le cadre des traitements phytosanitaires par hélicoptère, **le groupe MISE** souhaite que la commission Grands Crus se penche sur les moyens d'information nécessaires à élaborer pour expliquer aux citoyens les enjeux de notre vignoble et ses contraintes. De plus, il propose que le calendrier des applications prévues soit consultable sur le site Internet de la commune et que l'information soit également diffusée sur les panneaux d'informations électroniques.
- Après l'installation de candélabres équipés d'éclairage LED, **Vincent Gunther, Conseiller général MISE**, propose de réfléchir à un pas supplémentaire en installant des candélabres solaires.
- Concernant la correction du Rhône, **Philippe Bruchez, Conseiller général UDC**, demande que l'exécutif veille à ce que les matériaux enlevés vers Dorénaz restent sur la commune de Fully, qui pourrait en avoir besoin ultérieurement pour d'autres travaux. **Edouard Fellay, Président de la Commune**, prend note de cette demande.
- Dans ce même dossier, **Emmanuel Carron, Conseiller communal**, informe que suite à la mise à l'enquête, deux oppositions sont traitées par l'Etat. De grosses différences subsistent entre ce qui est compris par la population et ce qui va réellement se passer sur le terrain. Il précise que les travaux dans le secteur des Follatères seront mis à l'enquête en 2018.

La parole n'étant plus demandée, **Jeanne-Andrée Volken Présidente du Conseil Général** remercie chacun(e) de sa participation active et du sérieux du travail des commissions. Elle clôt cette séance plénière à 20h35.

La Présidente

Le Secrétaire

Jeanne-Andrée Volken-Pitteloud

Christophe Albasini